



Datum / Date: 7/11/2017
Uur / Heure: 15:23
Vraag / Question: n° 21800

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires
étrangères et européennes,
concernant
la protection des espèces migratrices
- déposée le 31 octobre 2017 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Lors de la 12^{ème} conférence de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) de Manille, la Belgique s'est engagée à s'impliquer dans la protection animale. Ainsi, l'Etat belge s'investit notamment dans les décisions sur les océans.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Quels plans d'actions sont envisagés ?
- Quel est le budget pour l'intervention belge dans le cadre de la politique de protection des espèces migratrices et des océans ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale en Commission n°21800 de Madame Kattrin Jadin concernant « La protection des espèces migratrices »

La convention sur les espèces migratrices touche surtout à des compétences des Régions. Néanmoins, le niveau fédéral reste impliqué vue ses compétences pour le milieu marin et pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ces dossiers sont suivis par mes collègues la Ministre Marghem et le Secrétaire d'Etat pour la mer du Nord, Philippe De Backer.

La délégation belge à la 12ième Conférence des Parties de la Convention sur les espèces migratrices était composée de représentants de la Région flamande et du SFP Environnement.

Cette Conférence avait pour thème « Leur avenir est notre avenir – développement durable pour la faune sauvage et les humains » et s'est achevée avec des décisions sur 34 espèces. Par ailleurs, les gouvernements ont convenu de coopérer afin de réduire les impacts négatifs des débris marins, de la pollution sonore, des énergies renouvelables et du changement climatique sur les espèces migratrices. La conférence a aussi souligné l'importance d'une coopération accrue avec d'autres traités environnementaux multilatéraux dans le domaine de la biodiversité.

Pour ce qui est du SFP Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, j'attire l'attention sur la place qui est faite à la protection des écosystèmes dans la note stratégique sur l'environnement dans la Coopération belge au Développement. Mon collègue, le Ministre De Croo, pourrait vous informer sur des

projets de la coopération belge ayant pour objectif de protéger des écosystèmes comme des forêts et des zones protégées comme par exemple le réserve naturelle du Virunga au DRC.

La contribution de la Belgique à la Convention de Bonn CMS pour 2017 était de 59.271 EURO. Dans le passé des contributions volontaires pour des programmes spécifiques ont été faites sur lesquelles ma collègue Marghem pourrait vous informer.